

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2015**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 Février 2015, s'est réuni en séance publique le JEUDI 26 FEVRIER 2015 à 20h30, à la mairie, sous la présidence de M.TASSIN, Maire.

Présents :

*M. TASSIN, Maire,
M. DEGREMONT, M. CONTANT, Mme COLLET, Mme BOUZIANE Adjoints,
M. VAN HILLE, Conseiller Municipal délégué,
M. PONSARD, Mme BOURGEOIS, Mme DESPLANCHES, Mme FERON, M. PANIER, Conseillers Municipaux*

Absente excusée : *Mme LECOQ*

Pouvoirs : *de Mme LIENKE à M. DEGREMONT ; de M. MOSSER à Mme BOUZIANE ;
de Mme TORTRAT à M. PANIER*

Secrétaire de séance : *Mme DESPLANCHES*

M. le Maire déclare ouverte, à 20 h 35, la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme DESPLANCHES secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

1.- CAMG : MODIFICATION DE STATUTS SUITE A LA CREATION DU SERVICE COMMUN POUR ASSURER PAR CONVENTIONNEMENT LES MISSIONS D'URBANISME :

Monsieur le Maire explique que la DDT (Direction Départementale des Territoires) ne s'occupera plus des permis de construire à partir du 1^{er} Juillet 2015. Marne et Gondoire a délibéré le 9 février 2015 pour créer un service commun d'urbanisme qui aurait le même rôle et les mêmes missions que la DDT, le pouvoir restera au Maire.

Le Conseil Municipal, **donne à l'unanimité** un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

2.- CAMG : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INSTRUCTEUR AU PROFIT DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire explique que la convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du service instructeur de la CAMG au profit de la commune pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés par la commune. La convention est résiliable et propre à chaque commune, ce service est gratuit.

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du service instructeur de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour la commune.

3.- CAMG : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE AH78 :

Marne et Gondoire est propriétaire de cette parcelle, la convention vise à mettre cette parcelle à disposition de la commune à titre gratuit, en contre partie de son entretien et de son maintien en état naturel

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle AH78 d'une surface de 547 m² situé sur le lieudit « Les Germinas », à titre gratuit, pour l'entretien de la parcelle par la commune et son maintien en espace naturel pour une durée de 5 ans renouvelable.

4.- CAMG : DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE JABLINES :

Pour un problème de forme l'adhésion de Jablines à Marne et Gondoire a été annulée par le tribunal, il faut donc de nouveau procéder au vote.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, donne un avis favorable** à l'adhésion de la commune de Jablines à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

5.- DECLARATIONS PREALABLES OBLIGATOIRES SUR LA COMMUNE CONCERNANT LES RAVALEMENTS HORS SECTEURS PROTEGES :

Monsieur le Maire indique que lorsqu'ils ne sont pas soumis à permis de construire en application des articles R421-14 à R421-16, les travaux de ravalements doivent être précédés d'une déclaration préalable dès lors qu'ils sont effectués sur tout ou partie d'une construction existante.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** que les ravalements réalisés sur le territoire de la commune sont soumis à déclaration préalable.

6.- SOUMISSION DES CLOTURES A DECLARATION PREALABLE :

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du Code de l'urbanisme applicables en matière de clôture au regard des articles L421-4 et R421-12. Ainsi, l'édification d'une clôture doit être précédée de la délivrance d'une autorisation après déclaration préalable.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification des clôtures.

7.- INSCRIPTION DE CHEMINS AU PDIPR (PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE RANDONNEES PEDESTRES) :

Afin de protéger le réseau des chemins ruraux utilisé pour la promenade, le Conseil Général de Seine et Marne a mis en place depuis 2010 un système de subvention éco-conditionnée pour les communes désireuses de préserver et restaurer leur patrimoine qui jouxte ces itinéraires. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, l'itinéraire doit être au préalable inscrit dans le plan Départemental des Itinéraires de Randonnées Pédestres (PDIPR).

Le Conseil Municipal **émet à l'unanimité** un avis favorable au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées, **accepte à l'unanimité** l'inscription au plan départemental des itinéraires de randonnées pédestres.

8.- REPRISE DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT DES BLANCHETS :

Suite à la demande de l'Association Syndicale libre « les Blanchets »

Le Conseil Municipal **autorise M. le Maire à l'unanimité** à engager les démarches préparatoires nécessaires en vue du transfert dans le domaine public des voies et réseaux du lotissement des Blanchets.

Le transfert devra être autorisé après réalisation, à charge des propriétaires, des diagnostics et contrôles, et après réalisation des réparations si nécessaire.

9.- AVENANT A LA CONVENTION AVEC SAINT THIBAUT SUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI :

La Municipalité avait convenu avec la commune de St Thibault d'actualiser la convention en fonction de l'évolution de l'accueil extrascolaire du mercredi. Cet avenant modifie la facturation aux parents avec la suppression des 4 euros de frais de pré-inscription. La participation aux charges pour l'animateur se déclinera en fonction du nombre d'enfants présents. Le nombre de places réservées (18) demeure inchangé.

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec St Thibault.

10.- ADHESION A LA TOTALITE DES COMPETENCES DU SDESM :

Le Conseil Municipal **demande à l'unanimité** l'adhésion au SDESM et que l'intégralité des compétences du SIERSEL soit reprise par le SDESM du fait de l'adhésion de la commune au SDESM.

11.- CONVENTION AVEC VALYO : OCCUPATION DOMANIALE DE REPETEURS SUR LES SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC :

LE SIAEP de la Région de Lagny sur Marne a opté pour le télé-relevé des compteurs d'eau avec la société VALYO qui permettra aux abonnés de connaître leur consommation réelle au jour le jour et donc de pouvoir mieux la maîtriser. Ce système sera installé d'ici la fin 2016 dans les 16 communes du SIAEP.

Le Conseil Municipal **autorise avec 2 abstentions** (Mme Desplanches, Mme Bourgeois), **3 contre** (Mme Feron, Mme Tortrat, M. Panier) **et 9 pour**, M. le Maire à signer la convention d'occupation domaniale de répéteurs de M2O sur les supports d'éclairage public de la ville.

INFORMATIONS DIVERSES :

Périscolaires :

Le 1^{er} comité de pilotage du PEDT a eu lieu le 3/02/2015, le but de celui-ci était d'analyser le fonctionnement des rythmes scolaires et des TAP, donner son point de vue, examiner les projets d'amélioration pour la rentrée prochaine. Plusieurs propositions d'organisation des rythmes scolaires ont été examinées par le Comité, une seule proposition a été validée et sera présentée au Conseil d'école du 6 mars pour adoption.

CAMG – loi MAPTAM :

La CRCI (Commission Régionale de la Coopération Intercommunale) s'est réunie le 12 février et a approuvé la demande de dérogation de la CAMG, qui demeure dans sa configuration actuelle.

PLU :

Nous avons reçu 3 réponses suite à l'appel d'offres, la Commission d'Appels d'Offres (CAO) a eu lieu, le choix s'est porté sur la société CDHU pour un budget de 24 875 € HT. La TVA sera récupérée car il s'agit d'une opération d'investissement.

Il est prévu prochainement une réunion avec la société CDHU et avec la CAMG (responsable SCOT et PPEANP).

Il est également prévu une réunion avec les personnes publiques associées.

Il est ultérieurement prévu une concertation avec le public lorsque le diagnostic aura été finalisé.

Manifestations :

Le nettoyage de Printemps aura lieu le samedi 11 avril avec la commune de Guermantes, la collation se déroulera dans la salle Lhuillier à Gouvernes

Le ramassage des œufs de Pâques aura lieu le samedi 4 avril.

Les restos du cœur : la collecte organisée en mairie le samedi 31 janvier a récolté 180 kg de denrées alimentaires.

La journée porte ouverte du SIETREM aura lieu le samedi 28 mars toute la journée.

Finances :

Concernant le budget 2015, il manque de nombreuses données de l'Etat essentielles à son élaboration, son vote se fera avant le 15 avril, date légale.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le point est fait sur l'occupation de la salle Lhuillier le soir en semaine pour la saison 2015-2016.
- Signalisation horizontale :
Le point est fait sur les bandes jaunes d'interdiction de stationnement, et la pertinence de leurs emplacements.
- Garderie du mercredi matin :
Le service a été suspendu en raison d'une fréquentation extrêmement faible voire inexistante pour certaines semaines. Cette fréquentation ne correspondait pas aux attentes exprimées par les parents lors du questionnaire de Mai 2014.

Séance levée à 23 heures 05.

Fait en Mairie, le 5 Mars 2015
Le Maire,
Jean TASSIN